

MAIRIE DE MIONNAY COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 février 2021

<u>Présents</u>: H. Cormorèche, E. Fleury, JL Bourdin, N. Garampon, G. Halle, T. Joubert, C. Loubière, C. Bouchard, R. Breassier, J. Burdet, N. Curtet, H. Fayard, M. Fayot, D. Nguyen, S. Larose-Julien, F. Redaud,

Absents: L. Derhy, F. Roucayrol, Y. Dhomont,

Pouvoir: F. Roucayrol à E. Fleury, Y. Dhomont à R. Breassier,

1. Désignation du secrétaire de séance

Sabine Larose-Julien est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du dernier compte-rendu

Le compte-rendu du conseil municipal du 15 janvier 2021 est approuvé.

3. PAE. Autorisation au Maire à signer des autorisations administratives

M. le Maire rappelle le projet de Parc d'Activité Economique de la Dombes.

JL Bourdin précise qu'avant de céder des parcelles à l'aménageur, il convient de l'autoriser à déposer des dossiers administratifs. Il précise que des fouilles archéologiques sont en train de se terminer.

M. le Maire précise que la société JMG Partners a transmis trois projets de décision F1 – F2 et F3 concernant trois projets de développement portés par JMG Partners.

Ces projets ont pour objectif d'autoriser JMG Partners à déposer sur les parcelles propriétés de la commune les autorisations administratives suivantes :

- Une ou plusieurs demandes de déclaration préalable en vue de diviser les parcelles
- Un ou plusieurs dossiers de demande de permis de construire
- Une ou plusieurs demandes d'autorisation environnementale unique pouvant comprendre des demandes d'autorisation au titre des installations classées pour la protection de l'environnement, des demandes d'autorisation relatives à la loi sur l'eau, des demandes de dérogation pour la destruction d'espèces protégées.

Ces autorisations seront en effet nécessaires à la mise en œuvre du projet de la société JMG Partners. Les parcelles concernées sont les parcelles ZP111, ZP115, ZP128, ZP 131, ZP 143, ZP 149, ZP151, ZP 153, ZP 157, ZP 159, ZP 162, ainsi que la parcelle ZP147 en indivision avec APRR et l'Etat.

E. Fleury précise que pour la communauté de communes ce projet représente une dépense de plus de 11 millions, une recette de plus de 13 millions soit un résultat de 3 millions dont 25 % environ 787 000 € devraient revenir à la CCD.

Après délibération, le conseil municipal :

- Approuve les décisions F1 F2 et F3 valant autorisation de dépôt d'autorisations administratives DP, PC DDAE.
- Autorise M. le Maire à signer les trois décisions valant autorisation de dépôt d'autorisations administratives DP, PC DDAE.

4. Consultation gratuite Avocat en mairie. Nouvelle convention à signer

E. Fleury rappelle la convention signée avec maître Minard pour l'autoriser à compter du 31 août 2019 à proposer des consultations juridiques gratuites en mairie une fois par mois pour une durée d'un an.

Cette convention étant arrivée à échéance, et suite à la demande de maître Minard, il est proposé au conseil municipal de signer une nouvelle convention.

Elle rappelle que la convention prévoit notamment que maître Minard devra assurer personnellement le service des consultations qui seront délivrées à titre gratuit envers les justiciables.

La mairie de MIONNAY mettra à sa disposition un local assurant parfaitement le respect du secret professionnel.

Après délibération, le conseil municipal:

- Approuve la convention valant contrat de consultations hors cabinet de maître Marion MINARD,
- Autorise M. le Maire à signer cette convention valable une année, ainsi que les éventuels renouvellements.
- Précise que ces consultations se dérouleront le dernier samedi de chaque mois entre 9h et 12 h elles débuteront le 27 mars 2021.

5. Décisions

- M. le Maire précise que la commune n'a pas exercé son droit de préemption pour la déclaration d'intention d'aliéner enregistrée sous le numéro 1.
- M. Le Maire informe le conseil d'un devis signé à l'entreprise Didier Marcet pour des travaux de fauchage des accotements et d'élagage sur les routes goudronnées pour un montant maximum de 14 000 € HT a été signé pour l'année 2021.

6. Comptes rendus des commissions

- JL Bourdin précise qu'une réunion toutes commissions finances est prévue le 26 février à 19 heures. Le vote du budget est prévu au prochain conseil le vendredi 5 mars à 19 heures.
- E. Fleury informe le conseil qu'une commission POM a eu lieu le 29 janvier dernier.
- E. Fleury pour la commission communication précise que l'espace privé élus et la réservation en ligne des salles est toujours en cours de finalisation chez le concepteur du site.
- E. Fleury pour la commission association précise qu'au vu du contexte sanitaire et des directives seul le théâtre pour les enfants continue en présentiel.
- C. Loubière pour la commission culture et gestion salle polyvalente précise que la réservation de la salle polyvalente sera possible à compter du 1^{er} avril et jusqu'au 31 août. Les locations seront conditionnées à l'évolution de la situation sanitaire.
- C. Loubière pour le CCAS précise que le repas des anciens est annulé. La commission avait eu l'idée de distribuer des colis gourmands à la place, mais comme il n'y aura pas de rentée d'argent cette année (théâtre), et qu'il y a des familles aidées, cette idée n'a pas abouti.
- M. N'Guyen informe le conseil que la commission sécurité à rencontré la société Condor Sécurité qui effectue la médiation sur la commune. Il précise que des caméras autonomes vont être mise en place en 2021 afin de filmer les dépôts sauvages. M. Redaud précise que la commune travaille avec cette société depuis 2009.
- N. Garampon informe le conseil que l'école primaire a été mise à la disposition de l'association Sports EsKpade qui propose un accueil des enfants durant la première semaine des vacances scolaires puisque les séjours avec nuitées sont interdits.

- T. Joubert informe le conseil qu'une seule entreprise de module à répondu à la consultation pour le projet de modules pour les vestiaires du foot. De nombreuses prestations ne sont pas réalisées et le prix est malgré tout passé de 1200 € m² à 1 800 € m². La commission bâtiments envisage donc de faire appel à un architecte afin de réaliser une construction en dure.
- T. Joubert pour la commission voirie informe le conseil qu'une réunion est prévue avec le Bureau d'études Sedic le vendredi 12 février pour avancer sur les projets voirie.
- H. Fayard pour la commission informatique précise que deux membres extérieurs M. Davin et M. Viossat seront proposés au prochain conseil pour intégrer la commission.
- N. Curtet demande si les pots de fleurs vers la salle polyvalente ont été installés ? T. Joubert lui précise que le service technique attend une livraison de terre pour les fixer.
- J. Burdet rappelle la distribution de sacs jaunes effectuée par le CMJ.
- M. Fayot précise que le CMJ a élu une Maire Junior et un Adjoint Junior qui pourront représenter le CMJ au conseil municipal. Elle ajoute que le CMJ travaille sur le nettoyage de printemps et la reprise de l'arboretum.
- N. Garampon précise qu'une jeune était accueillie cette semaine pour son stage 3 au sein des services de la commune. Elle a participé à la mise en place des bannettes des élus.
- N. Garampon informe que la consultation pour le renouvellement du prestataire du restaurant scolaire est en cours. Elle ajoute qu'un protocole renforcé est applicable dans les cantines.
- F. Redaud informe le conseil de la réunion avec le SIEA pour l'étude énergétique des bâtiments communaux.

7. Questions diverses

- E. Fleury rappelle aux responsables de commission la possibilité de participer au réunion Maire-Adjoints afin d'aborder les projets des commissions.
- E. Fleury informe le conseil d'un problème de propreté du chemin de la Forêt suite aux travaux agricoles.
- M. le Maire informe le conseil que le personnel communal a compté un cas positif Covid et un cas contact ces dernières semaines.
- M. le Maire informe le conseil que trois recours gracieux contre le permis de construire modificatif de la résidence séniors ont été reçus en mairie. Suite à examen par notre avocat, le permis de construire modificatif accordé a été retiré et refusé. Il précise qu'une rencontre a eu lieu le 22 janvier avec le directeur de la Semcoda. Suite à cet échange la Semcoda doit transmettre à la commune un projet de convention. Nous sommes actuellement dans l'attente de ce retour. M. le Maire rappelle que le PLU de la commune a été modifié pour permettre l'installation d'une résidence séniors sur le ténement. Il ajoute que le choix de modifier les résidences séniors en résidences intergénérationnelles a été acté au conseil d'administration du fin 2019 soit après le dépôt du permis de construire initial. JL Bourdin précise qu'il n'y a donc pas eu d'intention de fraude lors du dépôt de permis de construire initial.
 - M. le Maire rappelle que ce changement de modèle est intervenu suite aux difficultés financières de la Semcoda, et du fait que certaines résidences n'étaient pas rentables du fait d'une sous occupation.
 - E. Fleury se demande s'il n'y avait pas à l'époque un recul suffisant pour savoir qu'il serait compliqué de louer les T4 a des séniors. G. Hallé demande s'il est avéré que les T4 ne seront pas utilisés ?
 - F. Redaud rappel le dernier rapport annuel de la Semcoda. Il demande s'il a suscité des remarques à la CCD? E. Fleury lui précise que M. le Maire et elle-même se sont abstenus sur la présentation du rapport. Cela ne concerne pas beaucoup de communes dans l'intercommunalité, à Saint-André-de-Corcy résidence existante, les services ne seront plus maintenus après 2024. JL Bourdin précise que l'idée de supprimer les services vient de la direction, et qu'il est compliqué de lui faire changer d'avis.
 - G. Hallé demande si la Semcoda peut faire entrer des locataires? E. Fleury précise que c'est effectivement possible.
 - M. Fayot précise que les F2 sont tous attribués à des séniors.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h20

Le Maire, Henri CORMORECHE

La Secrétaire de Séance, Sabine LAROSE-JULIEN